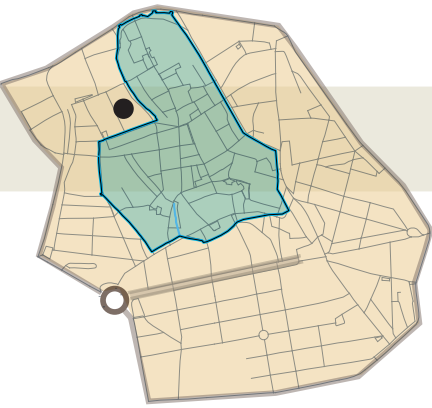


Le quartier Juif de la ville médiévale

Responsable d'opérations

Noël Coulet

La présence de Juifs à Aix est attestée pour la première fois dans le polyptique de Notre-Dame de la Seds, rédigé sous le pontificat de Pons de Chateaurenard (1048-1070), qui cite à quatre reprises leur cimetière, le Puy Juif. Il est facile de situer ce cimetière, au nord de l'hôpital, sous la traverse de la Paquerette. Mais on ignore où les Juifs résident et où est établie leur synagogue (557).



Il est possible qu'ils se soient d'abord établis dans la ville des Tours. Ainsi s'expliquerait le qualificatif de superior attribué à la synagogue de ce bourg au XIVe siècle. Ce terme ne peut pas renvoyer à la topographie, puisque la ville des Tours est toujours dénommée, logiquement, villa inferior Turrium. Jean Pourrière émet, avec beaucoup de prudence, l'hypothèse que cet adjectif ferait allusion à une prééminence de cette synagogue sur celle de la ville comtale. Cette supériorité pourrait s'expliquer par une antériorité.

La documentation éclaire mal la localisation de l'habitat juif dans l'espace aixois avant le milieu du XIIIe siècle. Les indices les plus anciens dont nous disposons ne datent que de la seconde moitié et surtout de la fin du XIIIe s. En 1250, un livre de comptes du trésorier de l'archevêque mentionne neuf Juifs dans une liste des censitaires du prélat à la ville des Tours. Un document des archives comtales daté de 1294 fournit des informations sur les deux autres villes. Il fait suite à une mesure prise pour punir les Israélites qui n'ont pas acquitté l'impôt qui leur est imposé par Charles I, la tallia judeorum. Ils ont été arrêtés et leurs biens saisis. Nous connaissons ainsi les noms de vingt-deux Juifs habitant la ville comtale. Ceux des deux autres villes ne relevant pas du domaine comtal, ne sont pas soumis à la taille. Mais les officiers du comte soupçonnent certains d'entre eux d'avoir déménagé dans le bourg Saint-Sauveur pour échapper à cette punition. Un certain Moïse produit une lettre du prévôt du chapitre de Saint-Sauveur attestant qu'il avait son domicile au Bourg-Saint-Sauveur avant que la saisie n'ait été décidée et que, donc, il n'est pas soumis à cette sanction. Ce registre contient aussi l'hommage rendu le 2 février 1294 par Moïse fils d'Abraham Cocii, sans doute ce même Juif, au prévôt du chapitre qui le reçoit comme habitant et lui garantit qu'il jouira des privilèges qui sont ceux des autres habitants et citoyens de la ville de la prévôté. Dans l'hommage qu'il prête, cet homme promet, jurant sur la loi de Moïse, d'acquiescer un cens d'une obole d'or à Noël, « de la même manière que les autres Juifs habitants et citoyens de la prévôté ». Ce document qui confirme l'existence d'un noyau de peuplement juif dans le Bourg, montre que les israélites y ont un statut de citoyen, comme c'est le cas dans le reste de la Provence tout au long du Moyen Âge.

Les premières mentions d'une rue, d'une place ou d'un quartier dévolus aux Juifs sont tardives. Jean-Scholastique Pitton, auteur de la première Histoire de la ville d'Aix, publiée en 1666, cite une criée faite au nom de l'archevêque, proclamée en 1350 dans la ville des Tours sur la place des Juifs, devant le portail des Carmes. Ce portail s'ouvrait dans le rempart est de la ville, en face de la rue Célony actuelle. C'est sur cette place des Juifs que donne la synagogue. Le 9 juin 1344, trois Juifs d'Aix habitants in Juataria reconnaissent à l'archevêque une maison sise dans la ville des Tours avec deux cours attenantes dont l'une confronte la cour de la synagogue.

Cet acte est la première attestation connue d'une rue dénommée « juiverie » dans la ville comtale. Une reconnaissance de cens en faveur du chapitre du 5 janvier 1347 pour une maison in juvatariam permet de localiser cette rue, car cet édifice confronte la maison de Bérenger Guerrier. La rue des Guerriers est le premier tronçon d'une voie parallèle à la longue rue presque rectiligne qui porte successivement le nom de rue droite du Bourg-Saint-Sauveur puis de rue droite de la ville comtale. Cette rue des Guerriers est prolongée par un segment qui prendra au XVIIe siècle, le nom de M. de Venel, conseiller au Parlement, qui y réside, puis par une rue de la Verrerie qui porte ce nom dès le milieu du XIVe siècle. L'ensemble de ces rues est dénommé Juiverie. Le fait que la rue Verrerie soit parfois nommée au XVe siècle « rue de la Juiverie vieille », peut inciter à situer là le noyau de ce quartier juif qui se serait étendu ensuite vers le nord. Il faut rattacher à cet ensemble la traversa juatarie attestée plus tardivement, soit le haut de la rue Vivaut dans laquelle se situe, à l'angle de la rue Verrerie, le mazel (boucherie) des juifs et, à l'étage, la synagogue. La présence de nombreux juifs dans la rue des Fontêtes (qui deviendra la rue des Cardeurs) que révèlent les censiers du chapitre dès 1318 montre que cette juiverie se dilate vers l'est.

La documentation signale d'autres noyaux de peuplement juif. Dans la liste des Juifs de la ville comtale emprisonnés en 1294, figurent une Regina « de la Saunerie », et une Pesata « de la place ». Parmi les israélites qui approuvent, le 19 novembre 1329, un compromis conclu avec le chapitre sur le taux de la dime figure un Fossonus « de la place ». Dans un registre de reconnaissances pour le chapitre vers 1350 un Bonsenhor de Roquesalve tient une maison in Saunaria. Ce terme de Saunerie regroupe l'ensemble des rues Jaubert, Chabrier, Granet et Loubon, cette dernière portant au Moyen Âge le nom de rue du Puits Juif. La place est l'actuelle place aux Herbes.

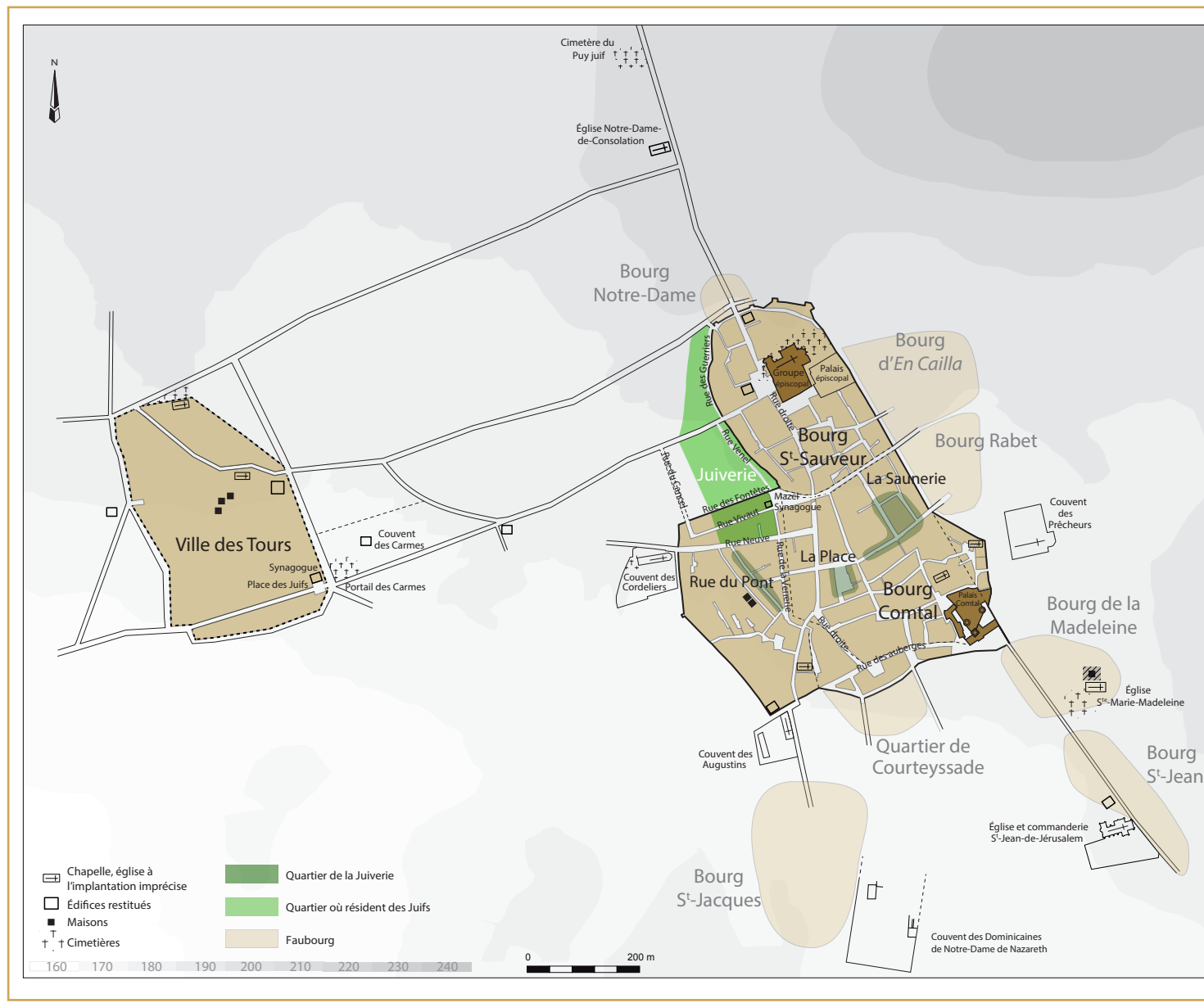
En dehors de ce quartier, les sources signalent d'autres localisations d'habitat juif. Un registre de reconnaissances pour le chapitre fait mention, le 17 décembre 1329, de la maison d'Abraham de Castellane qui confronte l'église, le cloître et le cimetière de l'église Sainte-Marie-Madeleine (alors au bas de la rue de la Mule-Noire). Un registre de notaire contient un acte de 1336 relatif à une dette de la communauté juive d'Arles envers celles du comté, passé dans la maison d'un Astruc dans la rue Neuve, soit la rue des Cordeliers. La maison de Baronet Dulcini, dans la rue neuve citée dans ce même registre, a un accès qui donne sur la rue du Pont (aujourd'hui rue du Félibre-Gaut).

Ces différents quartiers, même lorsqu'ils sont en majorité occupés par les Juifs qui leur donnent leur nom, ne sont pas pour autant peuplés exclusivement de Juifs. La place des Juifs de la ville des Tours confronte la synagogue, ce qui correspond au schéma souvent observé d'un regroupement spontané autour de bâtiments communautaires surtout culturels. Mais les maisons voisines de la synagogue des Tours confrontent uniquement des demeures de chrétiens, parmi lesquels des nobles. Un des premiers documents mentionnant une maison « in juvatariam Aquensis » en 1347 est une reconnaissance d'un chrétien confrontant exclusivement des maisons de chrétiens. Des observations analogues peuvent être faites dans la rue des Fontêtes vers 1330.

La documentation de la première moitié du XIV^e siècle révèle donc un regroupement de la population juive dans des quartiers où elle n'est pas seule à résider, mais aussi une dispersion hors de ce noyau prédominant que l'on nomme la Juiverie.

L'autorité comtale décide en 1341 d'imposer à cette communauté un regroupement et un confinement dans un quartier déterminé. Le 1^{er} septembre, le sénéchal transmet pour exécution au viguier et aux juges d'Aix une lettre du roi Robert expédiée de Naples le 20 juillet. Ce dernier dit avoir appris récemment que, contrairement à la coutume ordinairement observée, les Juifs d'Aix se sont procurés et détiennent des demeures qui sont situées au milieu de celles des autres fidèles de la cité. Il faut, pour l'honneur et le salut de cette ville et du peuple, remédier à cette situation. Le sénéchal ordonne donc de s'enquérir du nombre des Juifs qui habitent dans la ville d'Aix et de voir dans quel espace ils pourraient habiter ensemble et en sécurité. Le 18 septembre, les syndics de la communauté juive d'Aix recensent les habitations occupées par les leurs et dénombrent 203 maisons abritant au total 1 205 personnes. À la suite de ce dénombrement, les autorités communales de la ville délibèrent sur le meilleur endroit où les installer. Ils optent pour l'ensemble des quatre rues où se trouve rassemblée la majorité des Juifs d'Aix. Ils décident de déplacer les habitants chrétiens de vingt maisons situées dans ce quartier, nouvelle preuve du caractère non exclusif de l'habitat juif. Ils estiment qu'il est plus facile de faire déménager dans cet espace les Juifs qui habitent dans d'autres rues ou quartiers, comme la rue du Pont ou la Saunerie ou sous le château ou palais royal, plutôt que de déplacer les Juifs de ce quartier qui comprend quatre rues: rue Verrerie, rue Neuve et rue des Fontêtes (plus la rue Vivaut qui n'est pas nommée). Pour assurer leur sécurité, une porte sera établie à chaque coin de la Juiverie.

Ce document atteste que le regroupement d'une part importante de la communauté des Juifs d'Aix s'est opéré avant 1341, à partir de la longue rue Juiverie, sans que l'on puisse en établir la chronologie, dans un quartier situé au nord de la rue des Cordeliers. Ce regroupement a été cristallisé par la présence d'édifices communautaires, comme le masel. On sait par un acte de 1390 que la synagogue était située derrière ce masel, rue Vivaut. Ce quartier abritait aussi la maison de la communauté des Juifs du comté, siège de la gestion des responsables de la perception de la taille des Juifs de Provence.



557 Localisation, au sein de la ville médiévale tripartite, des différents noyaux d'occupation de la communauté juive.

Mais le paragraphe qui prévoit le déménagement des Juifs résidant dans d'autres parties de la ville a été annulé. Une annotation en marge explique que ce morceau de texte a été rayé parce que cette décision n'est pas arrêtée. Et, de fait, le registre où sont analysées les lettres adressées de Naples au sénéchal, fait mention d'une lettre du 1er décembre 1341 incitant à surseoir à l'exécution des lettres sur la séparation des habitats juifs et chrétiens.

En 1351, une nouvelle intervention royale incite à regrouper les Juifs dans un même quartier. Une lettre adressée le 5 août au sénéchal par la reine Jeanne et son époux Louis de Tarente, se présente comme une réponse à une ambassade envoyée par le conseil de ville d'Aix pour demander que soit mis un terme au scandale qui résulte de la cohabitation des demeures juives et chrétiennes qui occasionne un grave péril pour les âmes des fidèles. Il convient donc d'ordonner que les Juifs soient totalement séparés des chrétiens et de rechercher pour cela une rue ou un emplacement convenable où ils pourront habiter avec leurs enfants et leur domesticité.

Une délibération du conseil de ville du 18 décembre 1351 nous apprend que le sénéchal a confié l'affaire aux maîtres rationaux de la chambre des comptes. Le conseil propose que l'on crée une rue des Juifs dans la Saunerie et que l'on déplace les Juifs du quartier où on les a vus installés dix ans plus tôt aux abords de la rue des Fontêtes. Mais les maîtres rationaux refusent de donner suite à cette suggestion et les syndics qui ne peuvent faire autrement, décident, le 18 mars 1352, que les Juifs seront tous regroupés – le texte dit aussi « enfermés » – dans la rue des Fontêtes et que l'on y placera des barrières de bois. C'est donc seulement à partir de 1352 que les Juifs de la Saunerie et des abords du palais sont contraints de déménager et que sont effectifs la concentration et le renfermement des Juifs d'Aix dans le quartier de la Juiverie. Mais il faut noter que ce renfermement ne concerne pas la ville des Tours, encore habitée, et que plusieurs chrétiens, souvent des notables, habitent dans la Juiverie.